



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 4
Absents : 4

Date de la convocation : 9 novembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Sabrina représentée par C CHAPUT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°159

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU POINT JEUNES

Par délibération du 9 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du Point Jeunes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il **convient de modifier deux articles de ce règlement :**

Article I : la structure est désormais encadrée par un directeur et une adjointe.

Article III : Les horaires d'accueil des jeunes sont modifiés :

- l'ouverture le vendredi est de 18h à 22h au vu des demandes exprimées par les jeunes et leurs familles (le Point Jeunes était ouvert auparavant le vendredi de 19h à 22h)
- l'ouverture le samedi et le dimanche se fera uniquement sur projet d'activité au vu de la faible fréquentation le samedi (le Point Jeunes était ouvert auparavant le samedi de 14h à 18h).

Au vu de ces modifications, il est proposé d'approuver le nouveau règlement du Point Jeunes tel que joint à la présente.

VU la délibération du 9 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du Point Jeunes,
Considérant qu'il convient de modifier le règlement pour répondre aux besoins des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le nouveau règlement du Point Jeunes tel que joint à la présente,

-charge M le Maire de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

